



Plan d'action triennal 2004-2005-2006



**mon avenir
à ma manière**

> **Construire**

l'avenir avec les jeunes

Le gouvernement du Québec a décidé de tout mettre en œuvre afin que les jeunes participent activement à construire l'avenir de la société québécoise. Leur créativité et leur énergie doivent être mises à contribution afin de réinventer le Québec. Signe de l'importance qu'il accorde aux jeunes Québécois et Québécoises, le premier ministre assume directement la responsabilité des dossiers jeunesse dont il a fait l'une des priorités de son gouvernement.

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse vise à favoriser le développement d'une véritable culture de l'entrepreneuriat et d'en promouvoir les valeurs auprès des jeunes Québécois et Québécoises de toutes les régions du Québec. Cet objectif à long terme implique de profonds changements d'ordre culturel et l'adoption de nouvelles attitudes.

Source de vitalité et de dynamisme pour la collectivité, la jeunesse est souvent le moteur de grands changements sociaux. L'avenir du Québec ne saurait se construire sans sa participation.

> **Une culture** *à promouvoir*

La réalisation de tout projet, qu'il soit individuel ou collectif, implique la décision d'entreprendre. D'où l'importance pour une société de développer une culture entrepreneuriale forte. C'est particulièrement vrai au Québec où le développement de l'entrepreneuriat ne répond pas toujours aux exigences des importants défis liés, notamment, à la main-d'œuvre et à la mondialisation des marchés.

Les entrepreneurs et les entreprises, notamment les PME, concourent de façon déterminante au développement et à la croissance économique des communautés et des régions. L'entrepreneuriat, qui figure parmi les facteurs qui ont façonné la société d'aujourd'hui, est appelé à jouer un rôle tout aussi crucial dans l'avenir.

Créativité, autonomie, leadership, sens des responsabilités, solidarité : voilà les valeurs sur lesquelles repose la culture entrepreneuriale. La promotion de cette culture favorisera le développement d'attitudes, de compétences et d'habiletés profitables non seulement aux entrepreneurs de demain, mais également aux futurs employés et à tous les citoyens.

> **Un Plan**

d'action triennal

Fruit d'une large consultation auprès de nombreux partenaires du réseau québécois de l'entrepreneuriat, le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse propose un plan d'action réalisé en étroite collaboration avec des leaders du réseau québécois de l'entrepreneuriat jeunesse. Regroupés au sein d'un comité-conseil, ces derniers ont appuyé le gouvernement dans sa recherche de moyens de promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

Durant les trois prochaines années, plus de 20 millions de dollars seront consacrés au développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. Les mesures retenues à cette fin s'articulent autour de trois axes d'intervention :

- > **la mise à contribution de l'école;**
- > **la création d'un environnement favorable;**
- > **la diffusion, auprès des jeunes entrepreneurs, de stratégies efficaces.**



mon avenir

à ma manière

La majorité des mesures s'adresse directement aux jeunes. Il peut s'agir d'initiatives nouvelles ou d'une bonification de services déjà offerts. De nombreux partenaires du milieu de l'entrepreneuriat québécois auront pour tâche de réaliser les projets qui s'y rattachent, sous la coordination du Secrétariat à la jeunesse. Cette démarche répond à un souci d'efficacité ainsi qu'à la volonté gouvernementale d'agir en partenariat avec les acteurs engagés dans le développement socioéconomique des communautés.

Mise à contribution de l'école

L'école doit contribuer activement au renforcement de la culture entrepreneuriale. Les programmes et les activités scolaires s'appliqueront donc à faire acquérir aux jeunes les habiletés et les valeurs entrepreneuriales. Cet objectif est conforme à l'esprit du projet éducatif du ministère de l'Éducation (MEQ) qui vise notamment la réalisation de soi et l'insertion dans la société.

La formation, axée présentement sur l'employabilité, doit davantage favoriser la réalisation du potentiel entrepreneurial des individus et des groupes. Les établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire apparaissent à cet égard comme des lieux privilégiés de diffusion de la culture entrepreneuriale. Les mesures qui s'adressent aux établissements d'enseignement ou à leur personnel seront mises en application par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Cette série de mesures nécessitera un investissement de quelque 3,8 millions de dollars.

> Objectifs et mesures

- 1 Concevoir et diffuser, dans le cadre des programmes scolaires du primaire, du secondaire et du collégial, des outils de sensibilisation à l'entrepreneuriat.**
 - Conception d'activités pédagogiques en entrepreneuriat adaptées à l'enseignement primaire, secondaire et collégial;
 - Instauration du programme entrepreneuriat-études, avec la collaboration de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, de la Fondation de l'entrepreneurship et de Jeunes Entreprises du Québec;
 - Renforcement de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat du ministère de l'Éducation (MEQ);
 - Développement du Réseau québécois des écoles microentreprises environnementales;
 - Conception et diffusion d'un outil de promotion favorisant le développement du partenariat enseignants-entrepreneurs.
- 2 Sensibiliser à l'entrepreneuriat les futurs enseignants et conseillers en orientation.**
 - Intégration de l'entrepreneuriat au programme de formation des enseignants et des conseillers en orientation.
- 3 Repérer et diffuser les formules éprouvées favorisant l'émergence des valeurs, des attitudes et des compétences entrepreneuriales chez les jeunes.**
 - Organisation d'un colloque annuel regroupant les intervenants en entrepreneuriat jeunesse des milieux scolaire et parascolaire en vue de favoriser le partage d'expériences innovatrices;
 - Soutien à l'organisation des Rendez-vous de la Francophonie en entrepreneuriat afin de favoriser les échanges entre étudiants intéressés à l'entrepreneuriat.
- 4 Mettre l'université à contribution afin de promouvoir la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat auprès des jeunes.**
 - Soutien de projets de recherche se rapportant à la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes.
- 5 Consolider l'action des réseaux voués à la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes lors d'activités parascolaires.**
 - Stabilisation du financement et renforcement de certaines activités liées à la promotion de la culture entrepreneuriale :
 - consolidation et élargissement du réseau des Clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec;
 - soutien de la coordination régionale et stabilisation du financement du Concours québécois en entrepreneurship;
 - soutien des efforts de Jeunes Entreprises du Québec afin d'assurer la coordination et l'expansion de son action en région.





AXE > 2

Création d'un environnement favorable

L'émergence d'une culture entrepreneuriale nécessite un environnement favorable. En dehors de l'école, qui demeure un lieu privilégié d'intervention, certains acteurs contribuent à créer un contexte propice à cette culture, et leur influence peut s'avérer déterminante. Il importe de sensibiliser ces acteurs à l'importance de leur rôle dans le développement des qualités entrepreneuriales des jeunes. Diverses actions seront prises pour atteindre notamment les parents, les entrepreneurs ou, encore, les élus municipaux. Des moyens sont aussi suggérés pour la mise sur pied d'un réseau de personnes-ressources vouées à la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse dans leur milieu.

Cette série de mesures nécessitera un investissement de quelque 13,9 millions de dollars.

> *Objectifs et mesures*

- 1** **Conscientiser les proches, et particulièrement la famille, à l'importance de favoriser l'émergence de la culture entrepreneuriale.**
 - Sensibilisation des parents à l'entrepreneuriat par l'entremise des grands regroupements de parents d'élèves.
- 2** **Favoriser le rapprochement de l'entrepreneur et de l'école.**
 - Incitation des entrepreneurs à promouvoir, par l'entremise des associations d'affaires et des regroupements d'entrepreneurs, l'entrepreneuriat auprès des jeunes.
- 3** **Encourager les entrepreneurs, notamment les propriétaires d'entreprises familiales, à planifier la relève.**
 - Soutien de la démarche intégrée du Groupement des chefs d'entreprise du Québec visant à faciliter la relève par la mise sur pied de clubs de relève et une offre de formation adaptée.
- 4** **Consulter les entrepreneurs sur les mesures de mise en valeur de la culture entrepreneuriale et de développement de l'entrepreneuriat.**
 - Mise sur pied d'un mécanisme de consultation des regroupements d'entrepreneurs.
- 5** **Favoriser l'engagement des élus municipaux dans le développement de l'entrepreneuriat jeunesse.**
 - Prise en considération de l'entrepreneuriat jeunesse dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des élus municipaux.
- 6** **Créer un réseau de personnes-ressources vouées à la sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse sur l'ensemble du territoire québécois.**
 - Création de 75 postes d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat intégrés dans les Carrefours jeunesse-emploi du Québec (CJE).
- 7** **Promouvoir l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes.**
 - Création de 11 postes d'agents chargés de promouvoir les activités d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif et à l'économie sociale.

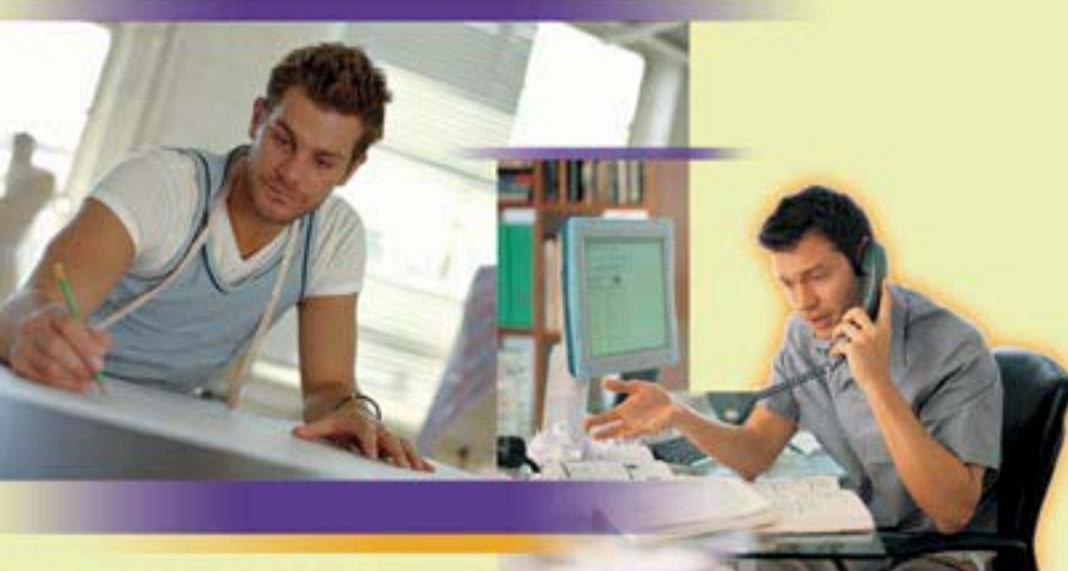
Diffusion, auprès des jeunes entrepreneurs, de stratégies efficaces

Les jeunes qui envisagent la carrière d'entrepreneur s'identifient davantage au modèle que leur offrent les jeunes entrepreneurs. Dans ce contexte, il est important de favoriser la réussite de ces derniers en leur fournissant les moyens de mener à bien leur projet d'entreprise. Ces moyens doivent inclure, entre autres, l'information et la formation nécessaires à l'étape la plus critique de leur projet d'entreprise, soit celle des premières années d'existence. Des outils et des stratégies efficaces qui répondent à leurs besoins doivent être mis à leur disposition en vue de favoriser notamment l'amélioration de leurs habiletés de gestion.

Cette série de mesures nécessitera un investissement de quelque 2,6 millions de dollars.

> **Objectifs et mesures**

- 1 Offrir, par Internet, des services d'information et de soutien aux jeunes entrepreneurs.**
 - Prise en considération de la dimension « jeune entrepreneur » dans le portail de services en ligne destiné aux entreprises du ministère du Développement économique et régional (MDER);
 - Soutien au développement du Portail d'affaires pour les jeunes entrepreneurs (PAJE) des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) de Montréal.
- 2 Promouvoir le réseautage d'entreprises auprès des jeunes entrepreneurs.**
 - Organisation de sessions de sensibilisation au réseautage.
- 3 Favoriser l'amélioration des habiletés de gestion des jeunes entrepreneurs.**
 - Élaboration d'une formation de courte durée qui sera offerte par le réseau public des Services aux entreprises (SAE) du Québec;
 - Initiation des jeunes entrepreneurs à l'utilisation du « Qualimètre » et des « Outils de la qualité » du Mouvement québécois de la qualité.
- 4 Promouvoir la pratique du mentorat.**
 - Stabilisation et renforcement du programme de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship.
- 5 Soutenir des projets de microcrédit de jeunes entrepreneurs.**
 - Offre d'une aide technique spécialisée afin de permettre à de jeunes entrepreneurs de réaliser des projets de microcrédit, en collaboration avec le Réseau québécois du crédit communautaire.



> **Un défi**

qui se conjugue au présent et au futur

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, qui rassemble des gens de tout âge, compose avec le présent et l'avenir de la société québécoise. Il associe les acteurs les plus dynamiques dans un important projet de société visant le renforcement de la culture entrepreneuriale au Québec tout en contribuant à assurer la relève de demain.

La réalisation du présent plan d'action est rendue possible grâce à l'étroite collaboration des principaux ministères du gouvernement du Québec intéressés par l'entrepreneuriat jeunesse, soit le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère du Développement économique et régional (MDER), ainsi qu'à une importante contribution financière du Fonds Jeunesse Québec.

Pour obtenir la version intégrale du plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, consultez le site Internet du Secrétariat à la jeunesse à l'adresse suivante : www.jeunes.gouv.qc.ca.

Secrétariat
à la jeunesse

Québec 



Fonds Jeunesse Québec

